

Lettre ouverte

**Mesdames et Messieurs les Députés,  
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,**

Angoulême, le 8 février 2021

**Objet : un plan de relance agricole insuffisant**

Mesdames, Messieurs,

Je me permets par la présente de vous solliciter sur le plan de relance agricole. L'enveloppe dédiée aux investissements pour le volet agroéquipement du plan protéines soit 20 millions d'euros a été consommée en 48h. Le dispositif ouvert le 11 janvier est arrêté et le dépôt des dossiers n'est plus possible.

Dans un deuxième temps, les prix de vente de machines agricoles ont augmenté de 4 % voire à 15 % depuis le lancement de ce dispositif. Le MODEF demande en urgence un rallongement financier afin que tous les agriculteurs puissent en bénéficier et un blocage des prix de vente des machines agricoles. Il dénonce également le mode d'organisation où le premier arrivé est le premier servi sans équité pour les autres.

Le Syndicat des Exploitants Familiaux regrette qu'aucune mesure soit prévue pour assurer un meilleur revenu aux paysans. La réaction française à la crise du secteur agricole et alimentaire est insuffisante à ce stade. Pourtant les agriculteurs ont su répondre par leur engagement à la population pendant la crise en garantissant leurs livraisons malgré l'incertitude et les difficultés d'écouler leur marchandise. Malheureusement, certaines productions n'ont pas été épargnées par la crise mettant en péril les exploitations agricoles. Les prix payés aux éleveurs, viticulteurs ont chuté et restent toujours bas ! Les débouchés sont durablement impactés par la fermeture de la restauration hors domicile.

Le MODEF compte sur vous Mesdames, Messieurs les députés et sénateurs pour bâtir un véritable plan de soutien agricole et non un plan de relance pour l'agroéquipement et l'agro-business ! Nous demandons des mesures législatives à l'échelle nationale et européenne en exemption des règles de la libre concurrence européenne, pour fixer des prix planchers rémunérateurs garantis par l'Etat pour les produits agricoles en fonction de l'évolution des coûts de production. Nous proposons une consommation à 100 % de produits français dans la restauration collective. Cet objectif ambitieux suppose une révision du droit européen relatif aux marchés publics. Nous revendiquons que la loi EGALIM soit amendé en fixant un seuil à 100 % de produits français dans la restauration collective.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ma demande et dans l'attente de votre réponse, recevez, Mesdames, Messieurs l'expression de ma haute considération.

**Pierre THOMAS**  
Président du MODEF National,  
☎ 06 87 43 97 95

